



Pilote ton quad à Saint-Nectaire

Du dimanche 26 octobre
au samedi 1er novembre 2025



CASI DES CHEMINOTS AUVERGNE-NIVERNAIS

68 bis, avenue Edouard Michelin

63100 Clermont-Ferrand

☎ 06 73 88 62 64 - 04 73 98 24 54 - 55 07 98 - ✉ activitessociales@casi-auvni.fr

www.casicheminots-auvni.fr

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Activités : Le centre dispose de son propre circuit de quad, ainsi que d'une piste d'éducation routière et de tout l'équipement lié aux sports mécaniques encadré par un salarié du centre.

● Quad 50 CC - 4 séances Circuit & 1 Atelier mécanique

Sur la piste d'éducation routière du centre, prépare-toi à maîtriser ton quad électrique ! Entre les panneaux de sécurité, les feux tricolores et les signes de stop, tu deviendras le maître des règles de la route. Les trottinettes, vélos et piétons seront aussi de la partie pour une vraie aventure urbaine.

Tu iras ensuite te confronter à la réalité du tout-terrain avec des circuits sur terre en pilotant un quad thermique, de quoi vivre d'autres sensations un peu plus extrêmes, en toute sécurité. ***Le groupe sera encadré et nous fournissons un équipement complet (casque, gants, protection).***

En plus de te perfectionner en roulant sur notre circuit, tu auras un atelier pour comprendre le fonctionnement des circuits électriques, des freins et des autres données mécaniques.

● Baignades :

Pour une pause détente et fraîcheur, quoi de mieux qu'un petit plongeon dans la piscine couverte du centre.

● Activités complémentaires :

Le Manoir du Vignot, c'est aussi une colonie avec un parc boisé de plus de 20 hectares, du matériel pédagogique et des costumes à disposition, des animations médiévales, des grands jeux, des veillées et **toutes les surprises que te réservent déjà tes animateurs !**

Encadrement :

Nombre de participants : 32 à 48 dont 5 places pour le CASI

1 adulte pour 8 jeunes dont 1 directeur BAFD

1 animateur titulaire du PSC1

1 surveillant de baignade





Hébergements :

Dans la région des volcans d'Auvergne, le manoir se situe à Saint Nectaire.

Il dispose d'une piscine couverte et chauffée, d'une salle à manger avec cheminée, de nombreuses salles d'activités et d'un parc de 18 hectares. Chambres de 4 à 8 lits.

Les repas seront préparés par le cuisinier du centre.



Adresse :

Centre Manoir du Vignat
Chemin du Vignat
63710 Saint-Nectaire
Tél : 04 73 88 50 15

<https://temps-jeunes.com/centre-manoir-du-vignet-saint-nectaire-63>

Transport :



Les enfants ne sont pas convoyés par le CASI.

Les parents ont en charge l'accompagnement de leur enfant à l'aller sur le centre du Manoir du Vignat comme pour le retour.

Trousseau à télécharger sur le site www.casicheminots-auvni.fr

Prévoir des chaussures ou baskets montantes pour la pratique du quad.



**Chaque jeune doit être en mesure de porter son bagage,
merci de ne pas trop le charger.**



Portables et objets électroniques :

Afin d'éviter les pertes ou les vols, il est recommandé de ne pas emporter de portables, objets électroniques ou bijoux de valeur.

Aucune réclamation ne sera admise en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel.



Tarifs en fonction du quotient familial :

Coût réel CASI	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
610 €	65€	110€	155€	200€	245€	290€	335€	380€	425€	470€

Le prix de votre séjour dépend de votre **quotient familial** qui **détermine** votre **tranche tarifaire**.

Calculez votre Quotient Familial :

votre *Quotient Familial* (QF) = votre *Revenu Fiscal de référence* (R) divisé par votre *Nombre de parts fiscales* (N)

$$QF = \frac{R}{N}$$

► reportez-vous à votre avis d'imposition ou de (non-imposition) 2024 sur les revenus 2023

Quotient familial	Inférieur à 6000€	Compris entre 6001€ et 8000€	Compris entre 8001€ et 10 000€	Compris entre 10001€ et 12000€	Compris entre 12001€ et 14000€	Compris entre 14001€ et 16000 €	Compris entre 16001€ et 18000€	Compris entre 18001€ et 21000€	Compris entre 21001€ et 25000 €	Supérieur à 25001€
Tranche tarifaire	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10

► Tarifs dégressifs pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits au séjour :

- 10 % pour le 2ème enfant ; -20 % pour le 3ème enfant.

► Totalité du règlement exigible à l'inscription.

► Possibilité de règlements échelonnés en accord avec le CASI (3 chèques maximum)

Assurance : AXA

Toutes les activités sont assurées par le Comité des Activités Sociales Interentreprises (CASI).

Les frais médicaux sont à la charge de la famille (C.P. SNCF ou S.S.).

